

Avis d'arrêt des prises de jeux et résiliation des règlements des jeux à aléa immédiat en ligne de La Française des jeux dénommés « KENO ATLANTIA » et « KENO MYSTERES »

Article 1

Les prises de jeu sur internet des jeux à aléa immédiat en ligne « KENO ATLANTIA » et « KENO MYSTERES » pour lesquelles s'appliquent le règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne ainsi que les annexes, relatives aux jeux dénommés « KENO ATLANTIA » et « KENO MYSTERES » sont arrêtées en principe dans la journée du 18 septembre 2023. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Les prises de jeu dont le statut est « en cours » à la date d'arrêt des jeux « KENO ATLANTIA » et « KENO MYSTERES » pourront être terminées jusqu'à l'expiration du délai de trente jours visés à l'article 3 du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne disponible sur le site www.fdj.fr.

Par conséquent, les annexes au règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne relatives aux jeux dénommés « KENO ATLANTIA » et « KENO MYSTERES » sont résiliées à compter du 19 octobre 2023.

Fait le 30 aout 2023,

Par délégation de la Présidente directrice
générale de La Française des jeux

Charles Lantieri